

Image not found or type unknown



Défichage FICP cession créance

Par **Libellule34**, le **10/05/2016** à **19:52**

Bonjour,

Ma banque a clôturé mon compte avec un découvert. Elle m'a alors fiché à la banque de France.

La banque a aujourd'hui cédé la créance à une société de recouvrement.

De ce fait je dois de l'argent aujourd'hui à la société de recouvrement mais plus à la banque. La banque doit elle accepter le dé-fichage vu que ce n'est plus chez eux que j'ai une dette ?

Je vous remercie pour votre aide.

Cdt